



Refaire sa carte grise (perte, vol ou détérioration) (Service en ligne)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Vous devez vous identifier via [France Connect](#).

⚠ Attention : en cas de vol, avant de faire la démarche en ligne, vous devez déclarer le vol à la police ou gendarmerie.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://immatriculation.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/refaire-votre-certificat-dimmatriculation>)

Vérfifié le 11 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Perte, vol ou détérioration de la carte grise : demande de duplicata (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1726>)
- Peut-on plastifier une carte grise ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15390>)